Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du Vendredi 28 novembre 2025

Présents :
- Gildas GUYADER
- Jacques TROËL
- Jean-Philippe SEGUIN
- Laurence GUEGAN
- Claudine CAUMONT
- Katy COSQUER
- Kevin LE COENT
- Emmanuelle MARESCA
- Maxime LE LEPVRIER

Absents :
- Catherine LE PROVOST

La réunion est présidée par Gildas GUYADER.

1- Approbation du rapport 2024 du service d'eau potable

Le conseil prend acte du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable du kreiz Breizh Argoat.
Ce service concerne 225 abonnés sur la commune de Saint Gilles Pligeaux.

2- PLUIH : orientations générales du PADD

Dans le cadre du PLUIH, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est mis en place. Le PADD se structure autour de deux axes :

- ➔ Une armature urbaine et humaine qui assure un service rendu auprès de toutes les populations et garantit la cohésion sociale (soutenir une économie locale, disposer d'une offre résidentielle, garantir un accès aux services et équipements du quotidien, mettre en œuvre une stratégie de mobilité adaptée à l'identité rurale du Kreiz Breizh)

- ➔ Un développement qui repose sur les ressources existantes pour une hyper-ruralité valorisée et préservée (mettre en œuvre un urbanisme économe adaptée aux enjeux climatiques, agir pour une transition énergétique, préserver restaurer et valoriser la biodiversité et les richesses patrimoniales qui font l'attrait du Kreiz Breizh)

Le conseil prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

3- Portage de repas : participation de chaque commune

Depuis février 2024 jusque début 2025, les communes de Saint Gilles Pligeaux, St Connan, Kerpert et Canihuel ont assuré la continuité du service de livraison des repas.
Un bilan des dépenses et des recettes a été établi qui fait ressortir un déficit de 295.72 € par commune.

Le conseil municipal valide le bilan financier entre les communes de Saint Gilles Pligeaux, Kerpert, Canihuel et Saint Connan.

4- Rapport de l'ADAC sur le projet de l'ancienne Poste

Une étude de faisabilité a été établie par l'ADAC pour la réhabilitation de l'ancienne poste : bibliothèque au RDC et logement à l'étage.
Le montant total des travaux, honoraires et frais est estimé à 370 000 € HT

Le RDC faisant seulement 50m², le conseil envisage d'étendre la bibliothèque/médiathèque à l'étage afin de répondre à l'exigence d'avoir un minimum de 100m² de bibliothèque pour l'obtention de subventions.
Le conseil décide de faire des demandes de subventions et de prendre une décision en conséquence.

5- Projet d'aménagement des abords des fontaines vers le lavoir

Les fouilles effectuées afin de retrouver l'ancien lavoir visible sur des anciennes photos n'ont pas permis de mettre à jour ce lavoir dont les pierres ont dû être enlevées lors de la création du lavoir actuel datant des années 50.
Les fontaines sont classées, le service des Bâtiments de France préconise d'aménager les abords des fontaines en prévoyant un sol perméable (dalle de granit, stabilisé ou pelouse, implantation d'une table de pique-nique possible).

Le conseil valide les propositions des Bâtiments de France.

6- Projet table d'orientation et cœur archéo pour les menhirs de Kergornec

Dans le cadre du projet de mise en tourisme du patrimoine archéologique de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh, des panneaux de signalisation touristique des menhirs de Kergornec et une table d'orientation sous forme de boussole signalant les 7 autres mégalithes sont proposés.

Le conseil valide les propositions de signalisation et de table d'orientation pour les menhirs de Kergornec.

7- Décision modificative n°4

Compte tenu de l'augmentation des cotisations sociales, le conseil valide les écritures budgétaires modificatives pour un montant de 10 000 €.

8- Approbation du rapport d'activité 2024 du SDE22

L'année 2024 a été particulièrement dense, plus de 40 millions d'euros de travaux ont été engagés, lié notamment à la relocalisation de la production d'énergies renouvelables.

Le conseil prend acte du contenu du rapport annuel d'activités 2024 du SDE22

9- Transfert de compétence des assainissements collectifs – mise à disposition du personnel communal

La compétence assainissements collectifs a été transféré à la communauté de communes par délibération du 6 juin 2025.
Le conseil décide de ne pas mettre à disposition de la communauté de communes, les agents publics communaux.

10- Approbation rapport 2024 service déchets CCKB

Le conseil prend acte du rapport annuel 2023/2024 sur le prix et la qualité du service public des déchets établi par le CCKB.

11- Questions diverses : date des vœux 2026, point sur les travaux, point sur la situation du RPI

Logement au-dessus du bar épicerie Chez Mémé : il reste quelques travaux à effectuer (plomberie, électricité…)

Les vœux auront lieux le vendredi 9 janvier 2026 à 19h30